

ANNEXE : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat mixte du Musée Lalique ; elle est disponible sur le site internet du musée.

BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M57)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025. Il s'agit d'un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2025 a été voté le 10 mars 2026 par le Comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande à l'administration du musée Lalique aux heures d'ouvertures des bureaux. Il permet à l'assemblée délibérante de constater la stricte concordance des données avec le compte de gestion.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du musée ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement a permis à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes qui ont été nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du musée Lalique.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des contributions statutaires, Billetterie, remboursement sur rémunérations du personnel, remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique, loyers et charges de la cafétéria, FCTVA sur l'entretien des bâtiments, des produits exceptionnels et une libéralité reçue. Les opérations réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 697 706,69 € soit un total de 1 846 870,23 € (écritures d'ordre comprises).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services. Les salaires représentent 51,41 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les opérations réelles de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 1 660 418,84 € soit un total de 1 836 870,23 € (opérations d'ordre comprises).

Malgré des dépenses importantes et une situation économique difficile, le budget a été maîtrisé. Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 34 929,77 € par rapport à ce qui était prévu au Budget 2025 soit un taux d'exécution de 98,13 %.

Résultat de l'exercice excédentaire à hauteur de 10 000,00 €. Celui-ci s'explique par le don d'un collectionneur qui a souhaité contribuer à l'équilibre du budget de fonctionnement 2026. Pour des raisons fiscales, il a effectué le don fin 2025.

Il existe six principaux types de recettes pour le musée :

- remboursement sur rémunération du personnel ;
- redevances services à caractère culturel ;
- remboursement frais par budget annexe ;
- contributions statutaires ;
- autres produits (loyers et charges)
- libéralités reçues.

Soulignons que les recettes de billetterie et les remboursements de rémunération pour maladie et temps partiel thérapeutique du personnel ont été supérieurs aux prévisions budgétaires initiales, respectivement à hauteur de 2 513, 01 € et 3 915,78 €. Le reversement du budget annexe Boutique pour la prise en charge des frais de fonctionnement a été revu à la hausse de 21 642,23 € soit au total 196 642,23 €.

Le solde des opérations réalisées fait ressortir un déficit de fonctionnement de 196 345,62 €.

Selon les statuts, la contribution statutaire 2025 s'élève à 529 354,33 € pour la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Tenant compte des acomptes respectifs de 423 548 € et 430 000 €, les soldes se présentent comme suit :

- Région Grand Est : 105 806,33 € (écriture de rattachement),
- Collectivité européenne d'Alsace : 99 354,33 € (écriture de rattachement).

L'assurance statutaire RELYENS devant encore verser la somme de 1 184,96 € pour des indemnités journalières, une écriture de rattachement a aussi été réalisée.

Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	782 144,30	Remboursements sur rémunérations du personnel	19 715,78
Dépenses de personnel	853 663,99	Recettes des services	322 513,01
Autres dépenses de gestion courante	24 610,55	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	196 642,23
Dépenses financières		Impôts et taxes	
Dépenses exceptionnelles		Dotations et participations	1 111 867,02
Autres dépenses		Autres recettes de gestion courante	46 075,58
Dépenses imprévues		Recettes exceptionnelles	893,07
Total dépenses réelles	1 660 418,84	Recettes financières	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	176 451,39	Autres recettes	
Virement à la section d'investissement		Produits constatés d'avance	
		Total recettes réelles	1 697 706,69
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	149 163,54
Total général	1 836 870,23	Total général	1 846 870,23

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du musée à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux bâtiments, acquisitions de mobilier, mise en œuvre d'expositions et de matériel d'informatique, relamping, rénovation du soubassement en bois de la terrasse de la cafétéria et acquisition d'éléments de la fontaine *Pigeons*.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement de l'année précédente, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des dons.

Résultat de l'exercice : déficitaire à hauteur de 31 272,40 € en raison du remplacement d'un compresseur Scroll sur le système de chauffage / ventilation et de la nécessité d'acquérir des pattes de sécurité pour les œuvres qui n'étaient pas prévus.

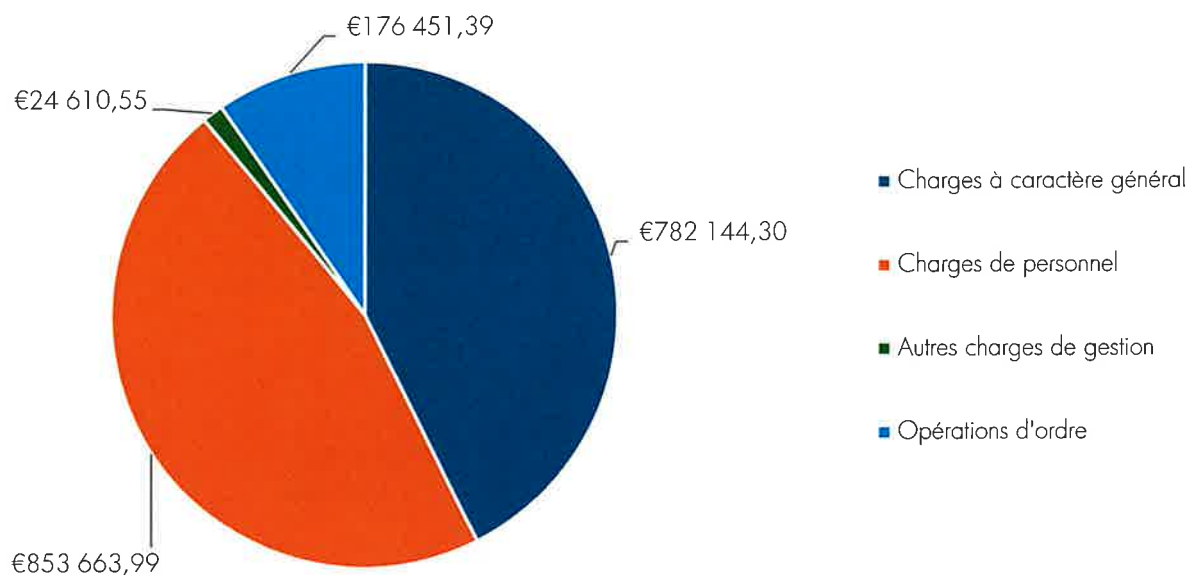
Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Bâtiments culturels et sportifs	14 554,48	FCTVA	25 078,70
Travaux de bâtiments	47 970,75	Dons et legs	8 650,00
Autres installations	20 832,00	Subventions	109 975,48
Biens sous-jacents	8 000,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	27 430,77	Fonds européens (travaux multimédias réalisés en 2023)	
Mobilier	83 476,43	Opérations patrimoniales (frais études multimédias)	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	149 163,54	Produits (écritures d'ordre entre section)	176 451,39
Opérations patrimoniales (frais études multimédias)		Excédent reporté	460 856,37
Total général	351 427,97	Total général	781 011,94

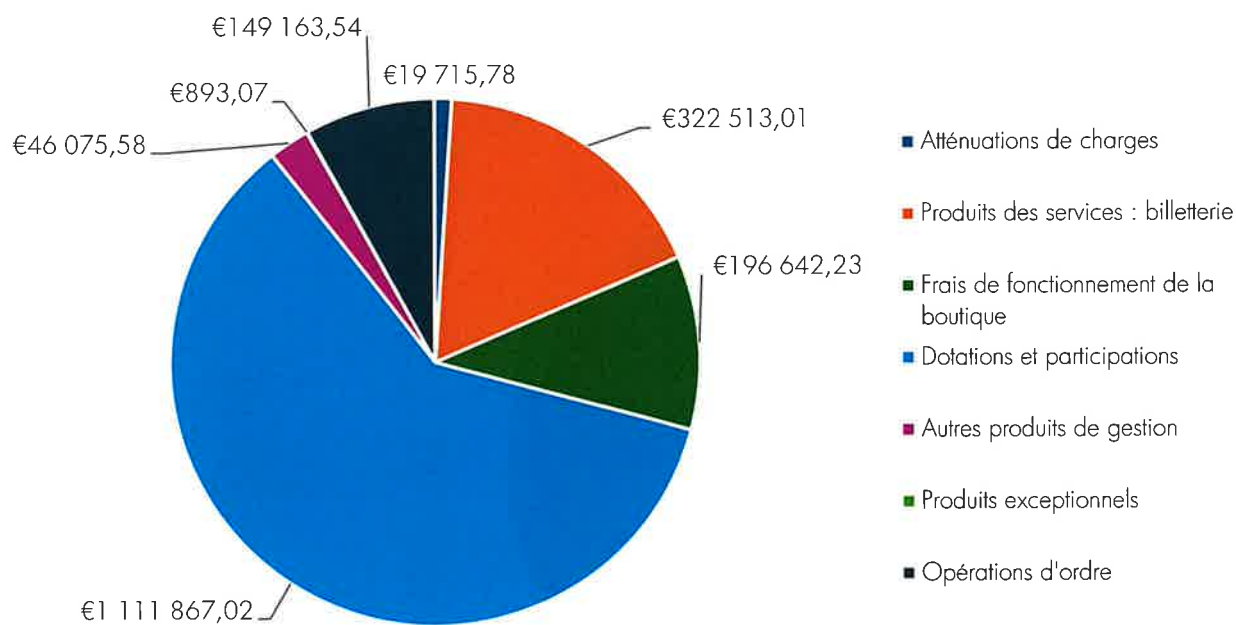
Recettes et dépenses - données synthétiques du budget principal

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 1 836 870,23 €
 - Recettes y compris produits constatés d'avance : 1 846 870,23 €,
 - ➔ Résultat de l'exercice : excédant de 10 000,00 €

Dépenses de fonctionnement : 1 836 870,23 €

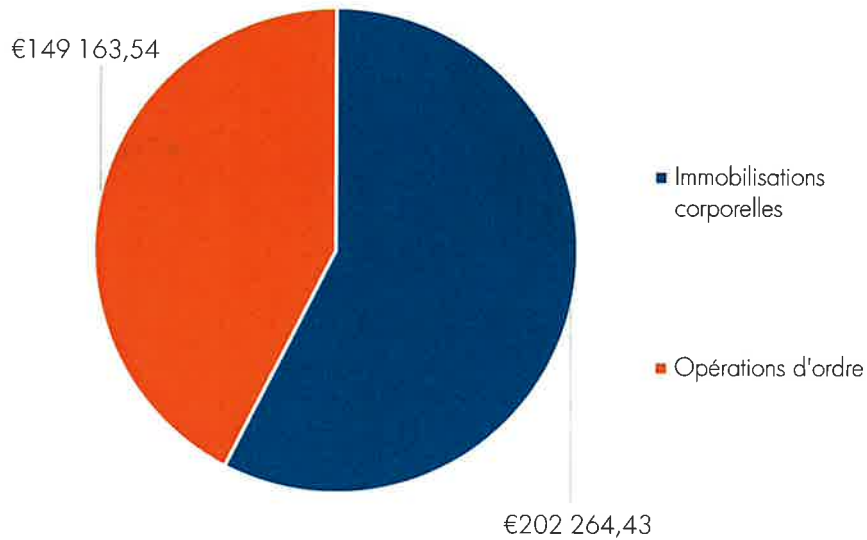


Recettes de fonctionnement : 1 846 870,23 €

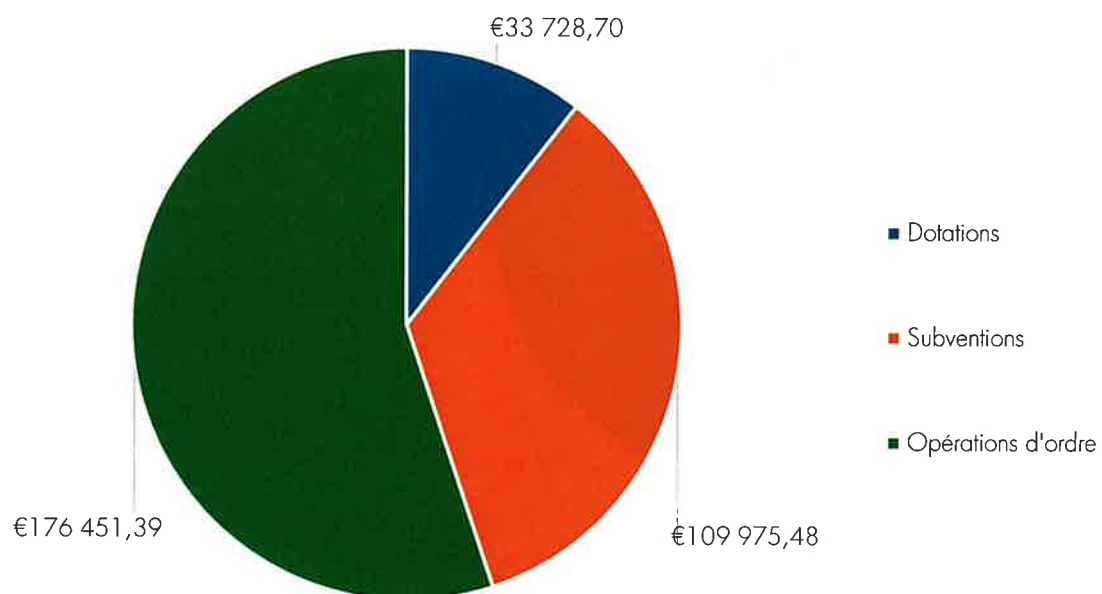


- Investissement :
 - Dépenses : 351 427,97 €
 - Recettes : 320 155,57 € - Excédent reporté : 460 856,37 € soit 781 011,94 €,
 - ➔ Résultat de l'exercice : - 31 272,40 €
 - ➔ Résultat de clôture : 429 583,97 €

Dépenses d'investissement : 351 427,97 €



Recettes d'investissement : 320 155,57 €



Principaux ratios

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement – taux d'exécution : 98,13 %
- Dépenses de personnel : 51,41 % des dépenses réelles
- Recettes de billetterie : 19,00 % des recettes réelles
- Remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique : 11,58 % des recettes réelles

Investissement :

- Dépenses d'investissement : 109,77 % des recettes de l'exercice

État de la dette

Sans objet

BUDGET ANNEXE BOUTIQUE

Le budget annexe est un budget à caractère commercial (nomenclature M4).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des ventes à la Boutique. Les dépenses quant à elles sont constituées par l'achat des marchandises et le remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique au budget principal.

Pour 2025, il présente un résultat de l'exercice déficitaire de 47 981,73 € mais un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 380 791,28 €. Celui-ci tient compte de la prise en charge des frais de fonctionnement à hauteur de 196 642,23 € vers le budget principal. On constate une baisse des ventes de 14,50 % entre 2025 et 2024.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	179 847,14	Atténuation de charges	2 993,56
Dépenses de personnel		Recettes des services	324 422,99
Autres dépenses de gestion courante		Autre produit de gestion courante	1 091,09
Dépenses financières		Dotations et participations	
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	196 642,23	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	376 489,37	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	328 507,64
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	376 489,37	Total général	328 507,64

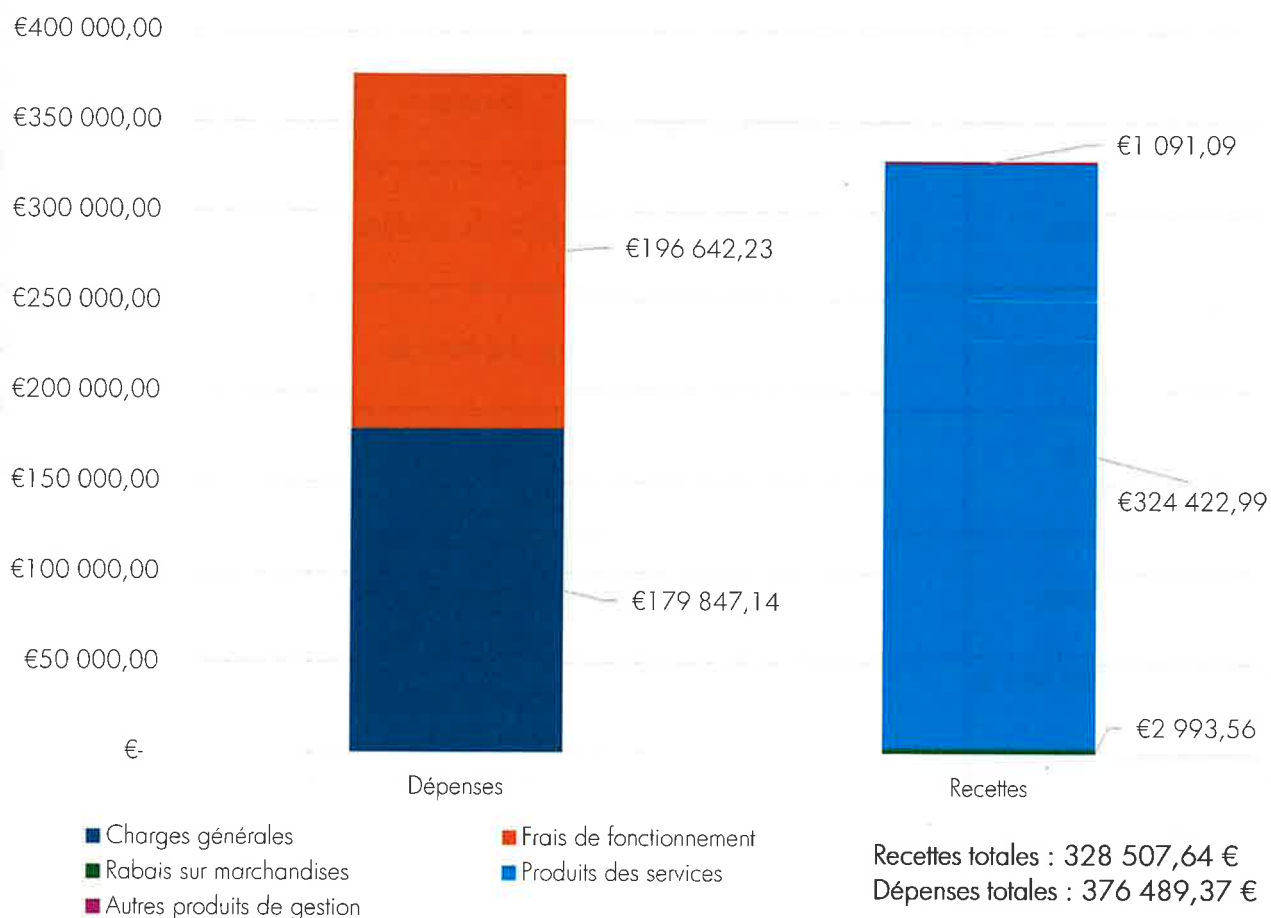
Recettes et dépenses - données synthétiques du budget annexe

Recettes et dépenses

Fonctionnement :

- Dépenses : 376 489,37 €
- Recettes : 328 507,64 €, excédent reporté 428 773,01 € soit 757 280,65 €
- ➔ Résultat de l'exercice : - 47 981,73 €
- ➔ Résultat de clôture : 380 791,28 €

Compte administratif 2025 - Boutique



- Investissement : Sans objet.

Principaux ratios

- Remboursement des frais de fonctionnement de la Boutique : 52,23 % des dépenses totales
- Baisse des ventes par rapport à 2024 : - 14,50 %
- Total des dépenses : 114,61 % des recettes de l'exercice

État de la dette

Sans objet

Fait à Wingen-sur-Moder le 10 mars 2026



La Présidente
Gabrielle ROSNER-BLOCH

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.